

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse

**8.9 – Culture****Délibération n° :  
DEL2024\_03\_01****EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 13 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre

Et le treize mars,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 07 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Objet : La Boiserie et autres lieux – Programmation complémentaire saison 2023-2024****Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT**

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Vincent FLEGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, Mme Eve GALLAS, Mme Aurélia PISANI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Hélène MOREL, Mme Christine JACQUES, Mme Angéline LEROUX, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, Mme Elodie BOFFELLI, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Absent : M. Patrick ZAMBELLI

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe ACHARD.

**La séance ouverte,**

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique culturelle et d'animation de la ville et dans le respect de la réglementation en vigueur, le spectacle suivant pourrait être organisé par la Commune en complément de la programmation de la saison culturelle 2023-2024 :

- « Fiuminale » (11 mai 2024 à 20h30) à l'Eglise Saint Nazaire et Saint Celse  
Concert organisé par l'association Barbara Furtuna  
Condition de mise à disposition gratuite de l'Eglise  
Coût prévisionnel technique et logistique : 270 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** la délibération n°DEL2023\_05\_06 du 04 mai 2023 relative à la Programmation 2023-2024 de la Boiserie,**Considérant** que la Commune souhaite étoffer la programmation en cette fin de saison,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'ajout de programmation pour la saison culturelle 2023-2024 comme suit :

« Fiuminale » (11 mai 2024 à 20h30) à l'Eglise Saint Nazaire et Saint Celse  
Concert organisé par l'association Barbara Furtuna  
Condition de mise à disposition gratuite de l'Eglise  
Coût prévisionnel technique et logistique : 270 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la Commune,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4 (M. CLAPAUD, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Secrétaire de Séance,

Jean-Philippe ACHARD

Pour extrait certifié conforme,  
fait et délibéré les jours,  
mois et an susdits.

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).